

Appel public à commentaires de la Société Française de Santé et Environnement sur l'évaluation des risques sanitaires

La section « méthodologie de l'évaluation des risques sanitaires » <http://www.sfse.org/sections/methodologie-d%E2%80%99evaluation-de-risque-sanitaire/> de la SFSE Société Française de Santé Environnement (SFSE) s'est fixée comme objectif de contribuer à améliorer l'utilité et les pratiques de l'évaluation des risques sanitaires. Elle a commencé ses travaux par un inventaire des améliorations à court, moyen et long terme (Environnement, Risques & Santé 2011 ;10(2):142-146). La section se positionne sur les améliorations à moyen terme relevant de la construction d'un consensus de praticiens de l'évaluation des risques sanitaires. Elle travaille actuellement à clarifier les objectifs et résultats attendus d'une évaluation des risques sanitaires. Sans chercher à être exhaustif ou très précis, elle propose :

- une typologie des évaluations des risques sanitaires, qu'elle suggère de classer en évaluations comparatives et estimatives ;
- une classification des évaluations selon les objectifs.

Dans l'immédiat, la section souhaite soumettre ces travaux à commentaire public auprès des professionnels ayant à commanditer, réaliser ou utiliser des évaluations des risques sanitaires. La suite du travail de la section sur ce thème sera d'identifier les données nécessaires –et leur qualité– pour conduire tel ou tel type d'évaluation des risques sanitaires. A présent, la section propose les définitions suivantes, quelle soumet à commentaires.

La finalité d'une évaluation des risques sanitaires est d'apporter des éléments d'aide à la décision dans un contexte d'incertitudes sur l'ampleur des impacts sanitaires d'une exposition à des agents potentiellement dangereux.

Afin d'aider à la décision, l'évaluation des risques sanitaires poursuit deux types d'objectifs :

1. Comparer des options de gestion, situations, procédés industriels, substances... du point de vue de leurs conséquences potentielles sur la santé d'individus ou de populations. La comparaison peut se fonder sur la plausibilité et gravité des effets, le nombre de personnes exposées, la possibilité ou probabilité de survenue des effets (traditionnellement sous forme de Quotient de Danger (QD), Excès de Risque Individuel (ERI), marge d'exposition...).
2. Estimer, avec plus ou moins d'incertitude, les conséquences sanitaires potentielles d'une situation en termes, là aussi, de plausibilité et gravité des effets, nombre de personnes exposées, possibilité ou probabilité de survenue des effets. Lorsque cela est possible, ces conséquences sont quantifiées (nombre de personnes avec QD >1, distribution des ERI, nombre de cas attendu) afin, dans une perspective de décision, de les mettre en regard avec une acceptabilité sociale, un coût de prévention... Parfois les critères d'acceptabilité ou d'action sont prédéfinis (niveau de preuve de toxicité, valeur de QD ou d'ERI ...).

Dans le premier cas (**évaluation comparative**) la valeur de l'estimation importe moins que la position relative des options, la question étant « quelle est l'option la plus favorable à la santé ? ». Dans le second cas (**évaluation estimative**), c'est la valeur de l'estimation qui constitue l'élément décisionnel. Ce distinguo typologique est utile car les données nécessaires diffèrent selon le type d'évaluation. Par exemple s'il s'agit de comparer deux procédés industriels, les expositions peuvent être estimées au moyen de scénarios communs aux deux procédés ; a contrario si l'on souhaite

comparer coût et monétarisation du bénéfice sanitaire d'une décision, il importe de connaître la distribution des expositions dans la population.

Sans, là non plus, prétendre à l'exhaustivité, des contextes courants menant à une évaluation des risques sanitaires ont été classés par catégories d'objectifs et situations. Le tableau 1 présente pour ces catégories de contexte si l'évaluation des risques sanitaires est de nature comparative, estimative, ou les deux. Par exemple, lors d'une procédure « Reach » ou « biocides », le niveau de risque est décisionnel. Par contre, le fait de d'évaluer les substances avec une méthodologie normalisée et des *scenarii* d'exposition identiques revient à les comparer.